

Nanterre, le 19 Avril 2004

L'ÉCONOMIE SOCIALE

OU L'HISTOIRE MODERNE D'UNE IDÉE ANCIENNE

L'économie sociale telle qu'elle est aujourd'hui vécue dans l'Europe désormais à 25, a une histoire courte. Elle remonte en fait aux années 1977, mais il faut noter qu'elle rejoint à cette période une idée beaucoup plus ancienne qui a été mise en avant notamment par Charles Gide, à la fin du 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} siècle, illustrée en particulier par la présence à l'Exposition Universelle de 1900 d'un pavillon de l'économie sociale. Mais il faut noter qu'à cette période, l'idée de l'économie sociale véhiculée par Charles Gide n'est pas celle d'un mode d'entreprendre autrement, mais celle d'une organisation de la vie politique et sociale différente.

L'économie sociale dont nous parlons aujourd'hui est apparue en France en 1977, elle est reprise dans le premier texte un peu officiel, la Charte de l'Economie Sociale en 1980, elle trouve son aboutissement en 1981, lorsqu'au mois de décembre est créée la Délégation à l'Economie Sociale.

Il se trouve qu'à partir de 1975, voici, je l'espère l'histoire de la renaissance du terme «économie sociale». Je travaillais avec Michel Rocard au sein du Parti Socialiste, au secrétariat national au Secteur Public, et je me rappelle une visite que lui ont rendue, fin 1974, quatre personnes qui ne se connaissaient pas : Pierre Roussel qui était à ce moment là le trésorier national de la MGEN, Antoine Antoni qui était le secrétaire général de la Confédération des SCOP, René Teulade qui n'était pas encore le président de la Fédération de la Mutualité française mais qui était déjà le président de la MRJFEN, Roger Kerinec, président de la Fédération Nationale des coopératives de consommation.

A la fin de cette réunion, le directeur de cabinet de Michel Rocard m'a dit : « Il y a quelque chose à faire, on s'occupe du secteur public mais il y a tout ce secteur coopératif, mutualiste, et je voudrais qu'on essaie de voir comment on peut travailler ensemble ».

Au sein du Parti socialiste, j'ai donc reçu la mission de créer un groupe de travail sur les coopératives, mutuelles et associations, et nous avons sorti début février 1977 — c'est le texte que j'ai sous les yeux — une note à Michel Rocard intitulée «Pour des entreprises autogérées». Nous avions commencé à faire circuler ce papier.

J'ai aussi le texte de réponse de Pierre-Yves Cossé, Directeur de Cabinet de Michel Rocard, devenu ensuite Commissaire au Plan, qui dit : «le terme autogéré ne rencontre pas mon assentiment il faudrait inventer une nouvelle formulation, je n'ai pas la formulation miracle».

Nous travaillions à ce moment là avec Lucien Pfeiffer. En mai 1977, nous nous sommes retrouvés dans son jardin à Saint-Germain en Laye pour essayer de répondre à cette question : quelle formulation pouvons nous imaginer ? Et nous avons trouvé ce terme «économie sociale ».

On en trouve trace d'ailleurs pour la première fois dans un numéro de juin 1977 de la revue «Faire» où l'on dit en particulier qu'il faudrait voir si on ne peut pas organiser sous le nom d'économie sociale un secteur encore diffus qui est celui des coopératives.

En novembre 1977 est sorti un document du PS «Le poing et la rose responsables », qui s'adressait aux responsables du PS et qui s'intitulait «l'Economie sociale du troisième secteur» avec en sous titre «Comment développer l'économie sociale ?». Aussi vite examiné par le bureau national du PS aussi vite il a été mis au rencard pour ne pas effrayer les commerçants et les artisans. Nous étions début 1978 donc en début de campagne électorale et l'on espérait bien que la gauche allait gagner.

On retrouve ensuite dans un certain nombre de têtes du PS le développement de l'économie sociale et toutes ces ambiguïtés, et c'est peu de temps après que ces mêmes personnages, avec Georges

Davezac qui est entré en scène - c'est lui en fait qui a été le moteur de la charte de l'économie sociale - ont rédigé cette charte pour essayer de rassembler.

Il faut dire qu'entre temps, avec «socialisme et entreprise», sous la présidence de Pierre Bérégovoy d'une part, de Pierre Mauroy d'autre part, notamment dans un colloque à Dauphine sur le thème «Comment financer l'économie sociale» était revenu.

Une formulation de Pierre Mauroy : «Il faut que l'argent de gauche reste à gauche».

A ce moment là le parti socialiste était plus ancré dans la société civile qu'il ne l'est aujourd'hui, les gens participaient à ce groupe de travail plus ou moins clandestinement. Le terme d'économie sociale leur a paru suffisamment astucieux pour qu'on le reprenne dans la charte de l'économie sociale qui est sortie en 1980. Dans le même temps on travaillait à un programme de développement de l'économie sociale qui prévoyait — on était en 1979 — la délégation à l'économie sociale, le certificat d'épargne coopérative qui est devenu ensuite le titre participatif, un institut pour le développement de l'économie sociale qui existe toujours.

A l'arrivée de la Gauche au pouvoir il y avait un programme de travail résumé dans une phrase de la 62^{ème} proposition des «110 propositions pour la France» de François Mitterrand.

Lorsque le ministre a voulu créer les outils, notamment la délégation, la première étape a été son décret d'attribution. Nous avons écrit : «s'occupe du développement des mutuelles, des coopératives, ainsi que des associations dont les activités de production les assimilent à ces organismes qui interviennent dans le domaine de l'économie sociale». C'est la première fois que le mot économie sociale figure quelque part. Cela a suffi pour créer les outils dont nous avons besoin.

La Délégation à l'économie sociale a été créée en décembre 1981. Le Conseil d'Etat dans un premier temps a refusé le décret en disant «je ne sais pas de quoi il s'agit». Nous avons ressorti le décret d'attribution qui précisait «dans le domaine de l'économie sociale» et le Conseil d'Etat a accepté le terme. Voilà pour l'histoire juridique.

La charte existait déjà mais celle-ci étant un outil de droit privé entre les partenaires, coopératives, mutuelles et associatif, elle n'avait pas valeur de texte juridique. Le premier texte juridique concernant l'économie sociale et reconnu comme tel c'est le décret de création de la Délégation Interministérielle à l'économie sociale.

C'est une rencontre avec Henri Desroches en Novembre 1977 qui scelle le destin de l'expression «économie sociale».

Il nous a dit : «C'est formidable vous avez retrouvé les bases historiques de Charles Gide». Mais nous n'en savions rien.

C'était un coup de chance extraordinaire car nous étions partis de l'entreprise autogérée, l'entreprise à propriété collective, l'entreprise à propriété sociale, pour arriver à l'économie sociale. Du coup cette filiation historique résultat du hasard a permis de s'approprier toute l'histoire antérieure. C'est probablement cela qui explique que ce terme a pu ensuite au niveau international avoir un peu de succès parce qu'il était de fait fondé sur une histoire que les créateurs du mot ignoraient. C'est Henri Desroches qui a raccroché ce terme à l'histoire et qui a permis de lever probablement beaucoup d'ambiguïté, mais le succès n'a pas été immédiat.

Je voudrais redire que cette création résulte d'une démarche volontariste, de mise en oeuvre au moment opportun d'un programme politique établi à l'avance.

Comment ce terme s'est-il propagé au niveau européen ? Le véritable tournant a été en 1990 lorsque Michel Rocard était devenu Premier Ministre. Scarlet Courvoisier qui était entrée au cabinet de Tony Dreyfus — il faut savoir rendre aux uns et aux autres leur part d'histoire — a convaincu Tony Dreyfus, secrétaire d'état sans attribution spécifique mais chargé d'économie sociale, qu'il fallait impérativement profiter du moment, de l'opportunité historique, pour rassembler toutes les composantes européennes de l'économie sociale. Une des premières décisions

qu'elle a arrachées à Tony Dreyfus, lequel les ayant arrachées à Michel Rocard, c'est d'organiser à Paris la première conférence européenne de l'économie sociale.

Il y avait eu deux antécédents qui sont l'œuvre de Roger Louet, secrétaire général du Conseil Economique et Social Européen. Il avait organisé en 1977 à Bruxelles ce que l'on avait appelé la pré-conférence des coopératives, mutuelles et associations, et en 1979 a été organisée, sous l'égide du Conseil Economique et Social, une conférence européenne des coopératives, mutuelles et associations. C'est la première fois que la charte française de l'économie sociale a été présentée à nos partenaires européens et que le terme d'économie sociale a basculé au niveau européen.

A partir du moment où elle s'est appelée «conférence européenne de l'économie sociale» a commencé à germer dans l'esprit de nos amis européens l'idée que ce type de regroupement pouvait s'organiser à l'étranger. Il y a eu deux évolutions différentes, la première c'est celle des espagnols qui ont créé le CEPES, coordination espagnole des entreprises d'économie sociale qui regroupe des coopératives, des mutuelles et des associations, et par ailleurs le terme a commencé à être employé, notamment en Italie, mais il n'existe pas en terme juridique. Je crois que nous sommes avec l'Espagne les deux seuls pays dans lesquels ce terme existe juridiquement avec des institutions qui se reconnaissent sous ce terme. Ailleurs il commence à exister partout, sauf en Allemagne et à mon avis il n'est pas près d'exister pour des raisons particulières assez fortes. Au Québec il y a un chantier de l'économie sociale depuis 1987 et dans les autres pays le terme n'est pas repris dans le sens organisationnel il est repris en terme de reconnaissance et c'est là que les choses commencent à devenir délicates.

En France l'économie sociale c'est, depuis 1981, les coopératives, les mutuelles, et progressivement toutes les associations.

Il y a encore aujourd'hui dans le secteur associatif, notamment au sein de la CPCA où je siége pour représenter le tourisme social, un certain nombre de nos amis qui se demandent ce qu'ils font dans l'économie sociale quand ils représentent les consommateurs, la justice et les droits de l'homme ; le Conseil national olympique et sportif se pose aussi la question de temps en temps, même si progressivement des passerelles s'installent. Le départ de cette ambiguïté c'est ce fameux décret qui a permis certes de rattacher les associations mais pas entièrement.

Quand on regarde ce qui se passe en Italie, on remarque que la mutuelle est microscopique et les associations n'ont pas le droit d'avoir d'activité économique donc elles ont choisi le statut coopératif, et là où nous sommes sous forme mutualiste, par exemple dans les assurances, ils sont sous forme coopérative qui, de ce fait, rassemble la quasi-totalité de ce que nous appelons l'économie sociale.

Quand on regarde ce qui se passe en Suède, ce qui chez nous s'appelle entreprise d'insertion sont, chez eux, des coopératives de travail, et ce que nous appelons chez nous coopératives de travail ils n'en ont pas. Chez eux la coopérative est ce que nous appelons l'économie sociale. Pour eux, l'économie sociale est une démarche mais non un statut juridique.

Vous voyez les ambiguïtés des statuts juridiques des différents pays. Par exemple nous sommes les seuls à avoir des mutuelles d'assurance dommages, dans le reste du monde ce sont des coopératives, à tel point qu'au sein de l'alliance coopérative internationale siègent les mutuelles d'assurance françaises au titre de leur association européenne des coopératives et mutuelles.

Au Québec quand on parle d'économie sociale on parle de coopératives ou de structures communautaires mais ces dernières ne sont pas nécessairement des coopératives. Pour eux l'économie sociale c'est à la fois des pratiques et des structures juridiques très spécifiques ancrées dans le tissu local.

Dans le Nord de l'Europe, lors d'une conférence européenne, quand les Québécois parlaient de l'économie sociale ils parlaient de coopératives et quand nous français parlions d'économie solidaire eux parlaient d'économie sociale. D'où la difficulté que nous avons aujourd'hui avec le terme d'économie solidaire, personne ne comprend ce concept au niveau européen alors que chez nous cela a un contenu parfaitement clair.

*
* *

Une autre petite histoire : vous savez que la délégation s'appelle actuellement Délégation à l'innovation sociale et à l'économie sociale. Il se trouve que cette appellation est là encore le fruit du hasard.

Lorsque j'ai quitté, contre mon gré, la Délégation à l'Economie Sociale en mai 1991, celui qui m'a remplacé souhaitait voir le champ élargi, il voulait s'appeler délégué général alors que j'étais délégué à l'économie sociale. Le secrétariat général du gouvernement ne pouvait accepter deux personnes portant un titre voisin : c'est mon ami Marcel Hipszman qui a trouvé l'idée de l'appeler «délégué général à l'innovation sociale et à l'économie sociale», sans autre forme de réflexion. On s'est rendu compte après que ce n'était vraiment pas idiot puisqu'en effet l'économie sociale doit normalement se caractériser par sa capacité d'innovation sociale.

*
* *

Aujourd'hui par deux phénomènes historiques, en 1981 et 1991, nous avons une économie sociale rebâtie et qui a retrouvé son histoire. C'est bien une filiation intellectuelle et c'est rassurant. Quant à l'innovation sociale ce nom a été un fruit du hasard et pourtant nous y sommes parfaitement à l'aise, ce qui prouve sans doute que le hasard n'est pas complet. Voilà l'émergence de ce concept.